

[Text]

equipment? You would have a difficult time justifying a special exemption of this rule for a particular industry.

**The Chairman:** Why? That is what puzzles me. Why?

**Senator Godfrey:** With regard to accelerated depreciation for manufacturing, as opposed to other types of industry, I am told—and I have said this often enough—that the greatest advantages that the Canadian steel industry had over the U.S. steel industry were the two things that you have mentioned particularly: the fact they could start depreciation right away and not wait until they were in production, and the fact that ours is a much more efficient operation than is the American steel industry, because they can afford to update and make all these improvements. They told me that years ago and they gave full credit to the government for that. They never seem to give us credit publicly, because they are always beefing and bellyaching about everything. However, they told me that privately. Now you have suddenly reversed this whole process.

**Mr. Short:** Senator Godfrey, I think it is unfair to say we have reversed. Manufacturing equipment falls within class 29. That is a very large class. It retains the advantage of a two-year write-off. It will be 25 per cent in the first year, 50 per cent in the second year, and the balance in the third year. So, on average, they obtain—

**Senator Godfrey:** When I went to school that added up to three years. I am interested in finding out how it is two years.

**Mr. Short:** You are quite right. It is two years on the assumption that the property is acquired halfway through the year. So it will be fully written off over two and a half years: 25 per cent in the half year in which you acquire it, half in the second year, and the remaining 25 per cent in the third year. Are you suggesting that we not apply the half-year rule to manufacturing equipment?

**Senator Godfrey:** I am suggesting that you people decided to give them a break in having the accelerated depreciation brought back in 1972. Now you have suddenly decided you are going to take back part of it. The chairman asked why you suddenly decided that you had to take part of this back—other than revenue. It has proved to be of great advantage; it accomplished the original purpose, according to the people in the steel industry. Of course, they will never publicly come out and give the government credit for anything. They spoke to me privately. They say this is the greatest thing that has ever happened and is responsible for the high efficiency.

**Mr. Short:** It is widely recognized by industry that the two-year write-off has been a significant factor in allowing the modernization of Canadian secondary manufacturing industries. They do recognize it.

**Senator Godfrey:** But not too often publicly; that is what I am saying.

[Traduction]

autre genre d'équipement? Il vous serait difficile de justifier une exception spéciale à cette règle pour une industrie particulière.

**Le président:** Pourquoi? Voilà la question que je me pose. Pourquoi?

**Le sénateur Godfrey:** Quant à l'amortissement rapide dans le secteur manufacturier par rapport aux autres industries, j'ai entendu dire et je l'ai moi-même répété à plusieurs reprises, que les plus grands avantages qu'a l'industrie canadienne de l'acier par rapport à l'industrie américaine sont les deux éléments que vous venez de mentionner, soit le fait qu'elle peut réclamer un amortissement immédiat et non attendre que les biens soient en service et le fait que notre industrie est beaucoup plus efficace que la leur parce qu'elle peut se permettre de se moderniser et d'effectuer toutes sortes d'améliorations. Cela m'a été dit il y a plusieurs années et l'industrie en est reconnaissante au gouvernement. Elle ne semble jamais vouloir le reconnaître publiquement, parce qu'elle a l'habitude de se plaindre de tout et de rien. Les représentants de cette industrie me l'ont affirmé en privé. Maintenant vous voulez soudainement tout changer.

**M. Short:** Sénateur Godfrey, je pense qu'il est injuste de dire que nous avons tout changé. L'équipement utilisé par le secteur manufacturier tombe dans la catégorie 29. C'est une très vaste catégorie. Il conserve l'avantage de la déduction de deux ans. Elle sera de 25 p. 100 la première année, de 50 p. 100 la deuxième et de 25 p. 100 la troisième année. Il obtiendra donc en moyenne . . .

**Le sénateur Godfrey:** Lorsque j'allais à l'école cela donnait trois ans. Je serais curieux de savoir comment vous en arrivez à deux ans.

**M. Short:** Vous avez tout à fait raison. Il s'agit de deux ans si le bien a été acquis vers la moitié de l'année. La déduction se fera donc sur deux ans et demi: 25 p. 100 la demi-année pendant laquelle le bien a été acquis, 50 p. 100 la deuxième et 25 p. 100 la troisième année. Suggérez-vous que nous n'appliquions pas la règle de la demi-année à l'équipement manufacturier?

**Le sénateur Godfrey:** Je suggère que vous les aidiez un peu en revenant à la règle adoptée en 1972. Vous avez décidé soudainement d'en reprendre une partie. Le président vous a demandé pourquoi vous avez pris une telle décision, mis à part les recettes que vous espérez en tirer. Cela s'est avéré comme un grand avantage; il a permis d'atteindre les objectifs prévus, si l'on en croit les représentants de l'industrie de l'acier. Évidemment, ils ne l'admettront pas publiquement, ils n'ont pas l'habitude d'encenser le gouvernement, mais ils me l'ont dit en privé. Ils ont dit que c'était la meilleure chose qui pouvait leur arriver et que cela expliquait leur haute efficacité.

**M. Short:** L'industrie reconnaît généralement que la déduction pour amortissement de deux ans a joué un rôle important dans la modernisation des industries canadiennes du secteur secondaire. Elle le reconnaît.

**Le sénateur Godfrey:** Pas très souvent publiquement, c'est ce que je voulais dire.